

Lausanne, 1971-1972 : « des jeunes en révolte »



Travail de Maturité

Présenté par

Sybille Rouiller

Classe 3m1

Gymnase Auguste Piccard

13 novembre 2006

Maître responsable : Cédric Suillot

Introduction

J'ai choisi ce TM parce que j'ai toujours eu un grand intérêt pour l'histoire, car elle parle des hommes, de leurs idées, de leurs idéaux, de leurs actes et de leurs erreurs. Etudier l'histoire c'est essayer de comprendre pourquoi telles ou telles choses se sont produites et tenter d'en retirer le meilleur possible.

Pour moi il n'y a pas de sujet d'étude plus passionnant car la société d'aujourd'hui est le fruit des événements d'hier. De plus traiter d'événements qui se sont déroulés dans ma ville m'a semblé à la fois instructif et amusant.

Un événement dans l'histoire a retenu plus particulièrement mon attention : la prise d'importance des jeunes dans la société dès les années 60.

J'ai donc choisi comme sujet la révolte des gymnasiens et collégiens lausannois des années 1971-72. J'ai préféré ce sujet à un autre car je me sens concernée. Premièrement parce que les protagonistes avaient à l'époque le même âge que moi actuellement et deuxièmement parce qu'ils se trouvaient dans la même situation que moi, celle d'élève. C'était il y a 30 ans, pourtant, je pense qu'ils avaient les mêmes préoccupations que moi tels que le besoin de considération ainsi que le désir de justice et d'un avenir prometteur.

C'est bien à l'adolescence que l'on ressent le plus grand besoin de changements, que l'on tente d'obtenir au moyen de révolutions personnelles ou collectives.

J'avais déjà entendu parler de ce mouvement en 2002 alors que j'étais en neuvième année au collège de l'Elysée. Il y avait eu cette année-là à Lausanne des manifestations d'étudiants et de collégiens contre la guerre en Irak, auxquelles les élèves de mon collège avaient participé. Ces manifestations ayant lieu pendant les heures de cours, notre directeur prit la décision de sanctionner les « déserteurs », ce qui provoqua la colère des élèves.

Certains professeurs approuvaient l'engagement de leurs élèves et nous parlèrent de cette fameuse révolte qui avait également provoqué désaccords et oppositions.

C'est là que j'ai appris que c'était à cette époque que les élèves de l'Elysée avaient obtenu une certaine liberté d'expression, grâce à la création du comité des élèves constitué des délégués de chaque classe. Déjà à l'époque ce sujet avait suscité en moi beaucoup d'intérêt et soulevé plusieurs interrogations que je tenterai d'éclaircir grâce à mon TM.

J'essayerai de découvrir qui étaient ces jeunes, pourquoi ils se sont révoltés, quels étaient leurs buts et sous quelle forme la révolte s'est déroulée. Je parlerai aussi des réactions des autorités et de la population ainsi que de ce que cette révolte a apporté de positif ou de négatif, pas seulement aux jeunes d'hier mais aussi à ceux d'aujourd'hui.

J'espère que ce travail sera constructif et qu'il me permettra de comprendre et de découvrir des choses intéressantes.

Mon travail est divisé en plusieurs parties, 4 chapitres et une conclusion.

Dans le premier chapitre, j'explique le contexte qui a amené des jeunes à se révolter, la place que les jeunes occupaient dans notre société, l'influence des différents mouvements juvéniles et du gauchisme.

Le deuxième chapitre résume la manifestation de la révolte, son déclenchement, les actions du Comité Action Cinéma (CAC), « l'affaire Pierre Zwahlen », l'importance du journal *Zéro de conduite* et l'influence des groupes politiques sur les jeunes.

Le troisième chapitre traite des différentes réactions face à cette révolte, celles des autorités et de la Municipalité ainsi que celles de la population.

Le quatrième chapitre concerne la fin du mouvement, ses apports négatifs et positifs.

Enfin, la conclusion me permet de comparer les manifestations de l'époque avec celles d'aujourd'hui ainsi que d'expliquer dans une conclusion finale, le cheminement que j'ai effectué pour réaliser mon dossier.

Chapitre 1 : le contexte

1.1 La place des jeunes dans la société

Puisque le mouvement dont il est question concerne principalement des jeunes, il convient de se demander quelle place est accordée à la jeunesse dans notre société. Effectivement, notre société est divisée en plusieurs catégories de personnes en fonction de l'âge, du statut familial et matrimonial, de la situation professionnelle ainsi que des droits et des devoirs. Voici donc les 4 principales catégories : les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées. Il est difficile de décider des limites d'âge de ces catégories. Toutefois on appelle souvent « jeunes » les 15-25 ans. La jeunesse est donc une période de transition puisqu'elle implique la puberté, l'apprentissage scolaire et professionnel ainsi que tous les choix concernant la vie d'adulte. La jeunesse est une période pleine de contradictions. On voit souvent chez les jeunes beaucoup d'insouciance concernant leurs études et leur avenir car ils fuient les responsabilités et les obligations. Cependant ils sont souvent très sensibles à l'injustice et veulent être traités comme des adultes en acquérant toujours plus de droits et de liberté. Cette période peut s'avérer difficile car il s'agit réellement d'une construction de soi et d'une insertion dans la société. C'est certainement pour cela que beaucoup de jeunes se révoltent et prennent part à des mouvements contestataires afin de pouvoir trouver leur place dans la société.

Si aujourd'hui les jeunes sont une catégorie à part entière dans notre société, cela n'a pas toujours été le cas. On sait que la jeunesse n'était pas considérée comme une véritable tranche de la société dans l'Antiquité ou le Moyen-âge. Comment expliquer l'évolution, l'émancipation sociale et historique des jeunes ?

Le déclencheur a été la révolution industrielle. Cet événement a complètement bouleversé la société occidentale qui fonctionnait grâce à l'agriculture et qui désormais ne jure que par les technologies avancées. En ce qui concerne les jeunes, les événements les plus importants sont l'exode rural, l'extension des villes industrielles et l'augmentation du nombre de salariés. Pour la bourgeoisie il s'avère essentiel désormais d'éduquer ses enfants et également d'inculquer aux autres classes ses nouveaux principes et idées. La société a donc créé l'école gratuite et

obligatoire. L'interdiction de travailler et l'obligation d'être scolarisé sont dès lors les premiers droits faisant de la jeunesse une catégorie sociale.

Au milieu du 20ème siècle, on peut observer une véritable montée en puissance des jeunes, grâce à la généralisation de la scolarisation et au « baby-boom » de la fin de la deuxième guerre mondiale. C'est dans les années soixante que les jeunes s'affirment en tant que catégorie sociale par la contestation. On a alors parlé de « soulèvement de la jeunesse », « de crise de la jeunesse » ou « de fossé des générations ». Plus tard les spécialistes parleront de la dimension culturelle de ce phénomène. « *C'est par l'adoption et la production de pratiques culturelles spécifiques que cette catégorie de population existe et s'affirme* » (Dominique Gros, Peter Zeugen, Frédérique Radeff, *Les jeunes en Suisse*, Pro Helvetia, 1991, 133 p.) : la musique, les vêtements, les activités, le langage et les idées. On parle alors de « contre-culture » ou de « sous-culture ».

1.2 Influence des différents mouvements juvéniles

La Suisse est au cœur de l'Europe et elle est entourée de pays qui ont des langues différentes : le français, l'italien et l'allemand. De plus, la Suisse est le siège de plusieurs organisations et entreprises internationales. Même si la Suisse est « neutre » et « indépendante » de l'Union européenne, ses habitants sont tout de même très influencés par les différents courants socioculturels, politiques et économiques.

Dans les années cinquante, on voit naître de nouveaux moyens de communication tels que les radios, les télévisions. C'est avec eux que l'on voit s'affirmer une culture spécifique aux jeunes. Les Etats-Unis ont joué un rôle primordial car leur production n'a pas été freinée par la deuxième guerre mondiale. Ils exportent de nouvelles techniques, de nouveaux produits et bien de consommation. C'est grâce à cela que les Etats-Unis séduisent les enfants du baby-boom par l'intermédiaire des juke-boxes, des jeans, du coca-cola, du chewing-gum et bien sûr du rock'n'roll. Il y a une réelle « rupture » avec les générations précédentes. Le cinéma en témoigne en mettant en scène les « problèmes des jeunes » dans des films tels que : « Rebel without a cause » (avec James Dean), « The Wild one » (avec Marlon Brando), « Blackboard Jungle » (avec Glenn Ford et Sydney Poitier) etc. Tous les héros de

ces films sont des jeunes révoltés contre la société, la famille, l'école, les lois et tout ce qui représente l'autorité. Ces jeunes ont leur propre culture et leur propre style vestimentaire (blouson, jeans). Ils sont toujours en bande et ils écoutent du rock'n'roll. Cette musique contribue au conflit entre les générations car c'est une musique « de noir » et elle se danse de façon très sensuelle et provocatrice pour l'époque. Beaucoup d'adultes qualifient les chanteurs de rock'n'roll de « sauvages ».

Grâce aux nouveaux moyens de communication, les jeunes des années soixante sont des millions à suivre les informations tragiques de cette époque à la télévision: la guerre d'Algérie, la guerre du Vietnam, la famine, etc. C'est aussi l'occasion d'écouter et de suivre les combats pour les noirs de Martin Luther King ou de Malcolm X. Les transistors permettent à la musique de devenir le meilleur moyen de parler aux jeunes des problèmes du monde. Des artistes tels que Bob Dylan et Joan Baez parlent sans tabou dans leurs chansons de sexualité, de la guerre, de la drogue et du racisme. La mode est à la contestation ! Le gigantesque festival de Woodstock a réuni tous ces « chanteurs contestataires » (les Pink Floyd, les Doors, Jimi Hendrix, Janis Joplin etc.). En 1968 la révolte éclate dans des milliers d'universités et de collèges de par le monde. Notamment à Lausanne, le 24 mai 68, a lieu une manifestation de solidarité envers les étudiants parisiens devant le consulat de France. A mesure que la révolte s'étend les contestataires se répartissent eux-même en deux catégories : « les gauchistes » qui mènent des actions politiques en faisant un travail d'information et de contestation : Manifestations, tracts, meetings etc. Ils croient que seule « la révolution » peut rendre le monde meilleur. C'est pourquoi ils admirent et suivent des hommes tels que Che Guevara, Trotski, Marx ou Mao. A Lausanne, c'est la LMR (ligue marxiste révolutionnaire), créée en 1969, qui est la plus active. Les seconds sont « les hippies » : ils sont pacifistes et ne croient pas en l'action politique. Pour eux le plus important c'est la paix et l'amour. Ils pensent que pour changer le monde il faut d'abord se changer soi-même. C'est pourquoi « les hippies » testent toutes sortes de drogues pour trouver la vérité et avoir des transes : LSD, Cannabis ou le Kif. Ils appellent cela « le voyage psychédélique.»

Les jeunes des années septante sont très influencés par les « soixante-huitards » et la « génération hippie ». L'espoir d'un changement radical de la société quitte peu à

peu les jeunes. Cependant le militantisme reste très présent : féminisme, écologie, anti-militarisme, anti-conformisme, anti-autoritarisme, pacifisme, contre-culture et tiers-mondisme. Et il y a de quoi lutter ! La guerre au Vietnam, les inégalités sociales, les injustices, la montée en puissance du système capitaliste et consommateur. Les jeunes ont de nouvelles valeurs à défendre.

1.3 Le gauchisme

Dans les années 70', on parle beaucoup de gauchisme pour désigner les mouvements de révoltes cependant, peu de gens connaissent la signification de ce mot.

Au départ, le mot « Gauchisme » est issu du vocabulaire politique marxiste et s'est popularisé grâce à la publication d'une brochure de Lénine en 1920 : *Le Gauchisme, la maladie infantile du communisme*. A ce moment, le mot est utilisé par les communistes qui voulaient discréditer les militants des tendances les plus extrémistes du mouvement ouvrier. En fait, ce terme désignait des révolutionnaires qui étaient contre la notion de parti, qui pensaient que seul le peuple peut conduire une révolution à une victoire immédiate, à condition d'être prêts à utiliser des moyens illégaux pour cela.

Le mot est à nouveau utilisé dès les années 60' par les média, pour désigner divers mouvements révolutionnaires essentiellement juvéniles aux Etats-Unis et en Europe occidentale. Le mouvement gauchiste des années 70' luttait surtout contre la division de la société en classes, contre le capitalisme, l'autoritarisme ainsi que tout type de répression. Le Gauchisme n'a plus la même signification qu'à l'époque de Lénine, il est désormais synonyme de contestation. Il désigne des mouvements politiques ou sociaux qui remettent en cause les sociétés actuelles et qui prône la liberté d'expression. Leurs actions visent surtout à faire réagir les gens, au moyen de tracts, journaux et meeting afin de créer des mouvements de masses. Toutefois, il faut reconnaître qu'aujourd'hui on a tendance à mettre cette étiquette de gauchiste à tous ceux qui veulent faire évoluer des choses que ce soit la protection de l'environnement, le droit d'asile, les droits des homosexuels etc.

Chapitre 2 : Manifestation de la révolte

2.1 Déclenchement de la révolte

Dans cette période riche en manifestations et en groupes révolutionnaires en tous genres, Lausanne n'a pas été en reste. Des jeunes, très influencés par les groupes et mouvements anti-capitalistes, se révoltent également. Le premier élément qui a provoqué la révolte est le cinéma, en mai 1971. Au départ il ne s'agissait que de plaintes concernant la hausse des prix des places, mais très rapidement cela a pris beaucoup d'ampleur : tracts, manifestations, boycott des salles et la création du CAC (comité d'action cinéma). Ce comité est constitué principalement de jeunes, beaucoup de gymnasiens, rejoints par des apprentis. Le CAC était pour les manifestants le symbole de la lutte contre le système patronal et capitaliste. Il demandait un accès plus facile à la culture pour les jeunes et les ouvriers, ainsi que des locaux « libres » de projections et représentations.

Le premier événement de la révolte contre l'école s'est déroulé le 9 février 1972. Une classe primaire du Mont-sur-Lausanne est montée sur le toit d'une maison, en face de l'établissement scolaire, pour faire grève. Voici leurs revendications : « *refus d'aller dans un camp de ski, où on ne leur promet que des mesures disciplinaires, ral ' bol (sic) de l'école où ils perdent leur temps, ral ' bol (sic) des flics qui leur collent des amendes à propos de leurs vélomoteurs* ». (Zéro de conduite, *On a raison de se révolter*, edit. resp. Laurent Lob, février 1972) Pendant une heure, les professeurs ont tenté de les intimider en notant les noms de certains élèves. C'est finalement sous la menace de la police que la grève s'arrête. Le 28 mars 1972, Pierre Zwahlen prend la parole « au nom de tous », à la cathédrale de Lausanne lors des promotions du collège de l'Elysée. Il réclame plus de droits pour les élèves : expression plus grande, information et contrôle sur la gestion scolaire et la possibilité d'être défendu par un élève en conférence des maîtres. Après son exclusion du gymnase de la Cité, les manifestations anti-école ont commencé.

« *Brisons le silence ! Faisons notre information nous-même !* » (Idem) Les contestataires prennent les choses en main : tracts, manifestations, distributions de

journaux, réunions, pétitions, grèves etc. Leurs discours sont clairs quant à leur désir de changement radical : « *l'école telle que nous la vivons maintenant, ne nous satisfait pas. Elle est inadaptée quant aux méthodes et quant au contenu. Plus, elle est injuste. Elle dispense la connaissance inégalement, avec comme but premier, non de nous apprendre à vivre, à communiquer, à aimer et à travailler en harmonie avec nous-même, mais bien de nous intégrer dans une société conçue comme immuable en maintenant les divisions entre individus de classe sociales différentes.* » (Coordination écolière, *Manifeste de la CORDEC*, coordination : Catherine Masson, Lausanne, 1970-72) Ces jeunes ne se révoltent pas uniquement contre l'école ou le gymnase, c'est aussi le système de notre société dans son ensemble qu'ils veulent voir changer. La liberté d'expression et la non-discrimination sociale sont des fondements essentiels de la démocratie. Pourtant, les jeunes ne les retrouvent pas à l'école. Il y a un réel malaise face au contexte politique qu'ils qualifient de capitaliste et face à la société qu'ils trouvent toujours plus bourgeoise et répressive. « *La plupart d'entre nous s'ennuient copieusement à l'école, à apprendre des notions abstraites et hors de la réalité quotidienne, qui ne nous sont utiles qu'à une seule chose, entrer à l'université et devenir les cadres du système. Il n'y a pas de changement fondamental de l'école sans changement de la société.* » (Zéro de conduite, *Brisons les frontières de l'école !!!*, edit. resp. C. Frochaux, avril 1972). Les jeunes en ont assez de rester inactifs, ils veulent participer à la vie scolaire, prendre part aux décisions qui les concernent et pouvoir faire des propositions. Selon eux, il y a un trop grand fossé entre l'école et la vie active. L'école leur semble désormais incapable de les préparer : trop de sujets étudiés leur semblent inutiles et sans intérêt. Certains gymnasiens ont le sentiment que le système gymnasial les coupe de la réalité quotidienne des gens et de leurs anciens camarades d'école devenus apprentis. De plus, ils trouvent que « *les enseignants, la direction et la commission scolaire disposent d'un pouvoir de contrôle abusif sur les élèves à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.* » (*Droits des enfants et des jeunes, « propositions pour une autre approche de la jeunesse »*, printemps 1978) Cette dernière, qui « *se donne comme but un développement harmonieux de l'intelligence, du caractère et du corps* » (idem) se voit alors accusée par des élèves de suivre « *une ligne de conditionnement à l'obéissance, utile à une société hiérarchique.* » (Idem).

2.2 Le comité action cinéma (CAC)

Au début du mois de mai 1971, beaucoup de gens se plaignent des prix trop élevés des salles de cinéma lausannoises. Un boycott s'en suit dans les salles de M. Vuille, propriétaire de 7 salles à Lausanne (Athénée, Bel-air, Georges V, Lido, Palace, Romandie, City Pully et Colisée). Un mouvement se crée, le comité Action Cinéma (CAC), constitué de collégiens, de gymnasiens, d'apprentis et de jeunes travailleurs. Le 6 mai, M. Vuille tente de se défendre : « *J'ai des frais, la moquette coûte cher. Je ne suis qu'un marchand de soupe* » (CAA, *Apprentis et cinéma, chronologie des événements*, juin 1971). Le CAC répond « *la moquette, on s'en fout* » (idem), il veut un cinéma populaire accessible à tous. M. Vuille propose alors d'abaisser les prix des premiers rangs, « *en ventilant les prix de 5 à 10 francs* » (idem). Le CAC : « *A tout cela nous répondons que pour un même film, dans une même salle, nous n'acceptons pas de mettre, les apprentis, les ouvriers et tous ceux qui n'ont pas les moyens de se divertir au premier rang pour qu'ils s'abîment la vue. Le cinéma est un bien public. Nous voulons qu'il se distribue sans discrimination. Pas de première ou deuxième classe au cinéma, mais un cinéma égal pour tous ! Prix unique de 4.-* » (CAC, *1^{ère} victoire du comité d'action ciné*, mai-juin 1971). Le soir même, le Georges V est occupé par des manifestants. Les 11 et 13 mai, c'est au tour du Lido d'être occupé pour une séance de cinéma sauvage. Le 18 mai, le CAC se réunit devant la « Feuille d'Avis » pour lui imposer un communiqué, ultimatum à la Municipalité. Ce communiqué contient des propositions pour l'ouverture de locaux libérés et une demande de pression sur les propriétaires de cinéma pour qu'ils baissent leurs prix. Le CAC donne rendez-vous à la Municipalité le mardi 25 mai à la place de la Palud pour qu'elle donne sa réponse. La Municipalité rejette l'ultimatum et interdit la manifestation du 25 mai en ajoutant qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter cette interdiction. Les manifestants n'en tiennent pas compte et se présentent à 18h30 à la place de la Palud. La police avait reçu l'ordre de faire respecter la décision de la Municipalité, elle est donc entrée en action avec l'équipement anti-émeute : casque à visière, matraque, masque à gaz, bouclier, lance et canon à eau et à gaz lacrymogènes. Quatre heures d'affrontements ont suivi dans divers quartiers de la ville. Le nombre de manifestants a augmenté d'heure en heure. Les 500 du départ se sont retrouvés à plus d'un millier à la fin de la manifestation. Une quarantaine de jeunes sont identifiés par la police. A 22h30, la

foule se disperse enfin sur l'ordre des organisateurs. Heureusement, il n'y a eu ni blessés ni dégâts, seulement des effluves de gaz lacrymogène dans une bonne partie de la ville. Suite à cette soirée agitée, le syndic de Lausanne, M. Georges-André Chevallaz fait cette déclaration à la *Feuille d'Avis* : « *Ces jeunes gens étaient prévenus. Ils ne peuvent pas attendre de notre part la moindre mansuétude. Sous un prétexte dérisoire, on fait du tapage pour le goût du tapage. Il y a maintenant trop longtemps que cela dure, et que d'aucuns croient pouvoir tenir le trottoir. Et cette fois nous en avons assez !* » (« La Municipalité a refusé de céder aux agitateurs ! », in *La Feuille d'Avis*, Lausanne, 26.05.71)

Suite aux attaques de la Municipalité, le CAC convoque la presse à une conférence et demande l'autorisation d'une nouvelle manifestation, qui sera acceptée sous des conditions très restrictives. Dans la soirée, une quarantaine de personnes qui distribuent des tracts sont arrêtées pour un contrôle d'identité et un petit interrogatoire. Le 28 mai, 1'500 manifestants se retrouvent à Montbenon pour un meeting. Sont à l'honneur discussions, débats, chansons, théâtre de marionnettes et projection d'un film. Un groupe s'est dirigé vers la place Saint-François pour attirer la foule. La police fait barrage mais cette fois les affrontements sont évités et la foule se disperse. Dès le 1^{er} juin, le CAC étend son action dans les écoles (distributions de tracts) et le 4 juin invite la population de Bellevaux à la projection d'un film. En dépit du calme qui règne durant la soirée, une intervention des forces de police crée de nouveau un conflit et 3 personnes sont arrêtées. La population du quartier proteste fortement et dès le lendemain, une pétition est lancée dans le quartier, 494 signatures sont obtenues. Le 9 juin, la Municipalité répond aux 240 signataires d'une pétition du 3 juin au sujet de son manque de « politique des loisirs », par l'intermédiaire d'un communiqué dans la « *Feuille d'Avis* ». La Municipalité déclare dans ce communiqué être prête « *à dialoguer avec toute organisation représentative* » et « *à autoriser, dans des conditions précise de temps et de lieu, des manifestations* ». Cependant elle déclare aussi avoir donné l'ordre à la police « *de sanctionner les rassemblements qui n'auraient pas reçu son visa* » (« La Municipalité répond aux 240 », in *La Feuille d'Avis*, Lausanne, 09.06.71). Or la veille, le CAC avait distribué des tracts pour une manifestation qui n'avait pas reçu de visa. La manifestation a bien eu lieu le 9 juin, sans autorisation. Les manifestants étaient répartis en deux groupes : l'un à la place Chaudron et l'autre au Tunnel. Ce soir-là, ils se sont adressés aux passants pour leur faire part de leurs revendications, soit :

« la démocratisation des loisirs, la libération de locaux en ville et dans les quartiers décentrés ainsi que le droit de manifester sans autorisation. Vers 19h les deux groupes se sont rejoints à la place de la gare, puis les 600 personnes se sont installées devant le Georges V pour une discussion en plein air. Certains manifestants voulaient occuper le cinéma mais le CAC voulait monter à Saint-François puis se disperser comme prévu. Après une demi-heure, la pluie a mis tout le monde d'accord et la foule s'est dispersée. Ce jour-là, soucieuse d'éviter un énième affrontement, la police s'est contentée de réguler la circulation. D'autres manifestations suivront jusqu'en novembre. Puis, le mouvement s'est terminé avec le « Procès du CAC » les 13 et 14 novembre 1972 à Montbenon. 26 personnes ont été arrêtées pour émeutes, contraintes, injures et menaces. Deux personnes sont condamnées à 8 et 10 jours de prison ferme et cinq autres à 5 ou 10 jours avec sursis. S'ajoute à cela plus de fr. 3500 d'amendes et de frais de justice en plus des fr. 15000 déjà payés. Cinq cents personnes se sont réunies une dernière fois pour le CAC. Selon elles, ce n'était pas les 26 qui étaient jugés, mais ce que le mouvement représentait. C'était une justice « pour l'exemple », pour dissuader les révoltes futures. *« Au terme de la seconde journée d'audience, l'accusation se trouve dégonflée, et par celui-là même chargé de la soutenir. L'avocat général, en effet, a reconnu que non seulement la moitié des chefs d'accusation ne tenait pas debout, mais encore que ces neufs jeunes gens assis au banc d'infamie n'auraient jamais dû s'y asseoir. »* (P. Blanc, TLM, 15.11.72). De plus, le CAC n'est pas mort après ce procès, il est mort un an plus tôt, sous les gaz des policiers et les non-entrées en matière de la Municipalité.

2.3 L'affaire Pierre Zwahlen

Le 28 mars 1972, lors des promotions à la cathédrale de Lausanne du collège de l'Elysée, un élève de dernière année a fait un discours inattendu. Pierre Zwahlen avait gagné le « prix de l'orateur » et avait donc été désigné pour réciter un poème. D'entrée, le choix du poème était déjà surprenant vu le lieu, car il s'agissait du poème d'un incroyant, « *Prière à l'inconnu* » de Supervielle. Il a ensuite profité du temps et de l'écoute qui lui étaient accordés pour prendre la parole « *au nom de tous* » (GF, « Violent réquisitoire contre le système scolaire », in *La Tribune de Lausanne*, Lausanne, 29.03.72) afin de dénoncer l'aspect capitaliste et ennuyeux de

l'école : les sélections, l'esprit de compétition, la notation arbitraire des travaux, le manque de participation des élève à la vie de leur établissement et le manque de liberté d'expression. Pendant qu'il s'exprimait, des tracts étaient distribués et des applaudissements se faisaient entendre. Cette intervention en a étonné plus d'un car le collège de l'Elysée avait la réputation d'avoir une grande ouverture d'esprit. D'ailleurs, dès le lendemain, trois élèves de l'Elysée sont allés à la rédaction de « *la Feuille d'Avis* » pour faire savoir que l'usage que Pierre a fait du terme « *au nom de tous* » n'était pas approprié puisque eux-mêmes ne partageaient pas son point de vue. De plus, ils trouvaient tout à fait déplacé d'accepter la récompense du « meilleur orateur » juste avant de faire un tel discours. Ils ont également rappelé la grande liberté qui était laissée aux élèves de l'Elysée. Ce qu'ils ne savaient pas, c'est que plusieurs professeurs de l'Elysée approuvent le discours de Pierre car cela appuyait les réformes scolaires qu'ils voulaient mettre en place. A l'époque beaucoup de gens ont pensé que l'intervention de Pierre Zwahlen était une intervention spontanée. En réalité, tout était organisé. Le directeur du gymnase de la Cité (où Pierre Zwahlen devait faire sa rentrée) Georges Rapp, outré par cette intervention a demandé et a obtenu une sanction de taille : à la rentrée scolaire d'avril, le 6 avril, le Département de l'Instruction publique, dirigé par Jean-Pierre Pradervand, a pris la décision d'exclure Pierre du gymnase pendant une durée de trois mois. La nouvelle s'est très vite répandue. Des manifestations « pour la réintégration de Pierre » ont été organisées. L'une d'elles restera encore longtemps dans les mémoires. Le 19 avril, à l'appel de *Zéro de conduite*, des gymnasiens se sont rassemblés dans la cour de la Mercerie en criant « *réintégrez Pierre !* ». Georges Rapp est alors apparu avec un fouet à la main pour menacer les élèves. Evidemment il n'en a pas fait usage et personne n'a été blessé et les manifestants sont retournés en cours après l'arrivée de la police. Cette intervention a rapidement fait le tour de la ville. Bien entendu, *Zéro de conduite* ne s'est ensuite pas privé de caricaturer le directeur dans chacun de ses numéros. Le *Canard enchaîné* a également caricaturé la scène. L'incident est même devenu célèbre grâce à Jacques Chessex qui l'a raconté de façon détournée dans son roman « *L'Ogre* » (ce dernier lui a permis de gagner le prix Goncourt en 1973.) Les manifestations et la distribution de tracts n'ont pas cessé pour autant, au contraire ! Le Conseil d'Etat, un peu dépassé, a cru judicieux de faire promulguer deux arrêtés le 3 mai. Le premier interdisait formellement la distribution « *de tracts et de tout autres écrits orduriers* » (« Le texte des arrêtés », in *La Feuille d'Avis*,

Lausanne, 04.05.72) ce qui laissait entendre que par définition, un tract est ordurier, dans les établissements scolaires. Le second interdisait aux élèves des écoles secondaires supérieures de se rendre à des manifestations non autorisées pendant les heures de cours. De lourdes sanctions (pouvant aller jusqu'à 5000.- d'amende et 3 mois de prison) seraient appliquées en cas de non-respect de ces arrêtés. Des contestations se sont fait entendre dans différents milieux pour dénoncer l'aspect disproportionné de ces arrêtés. Il est vrai que les événements avaient pris une tournure extraordinaire juste à cause du discours d'un garçon de 16 ans... Un comité pour les droits démocratiques a vu le jour le 26 mai. Ses membres étaient tous issus de la gauche : les écrivains Claude Frochaux et Anne Cunéo, les professeurs François Masnata et Michel Contat, le conseiller national socialiste Gilbert Baechtold et d'autres encore. Face à cette vague de protestation, le Conseil d'Etat a profité des vacances d'été pour annuler discrètement les arrêtés le 12 juillet 1972. En ce qui concerne Pierre Zwahlen, il a pu continuer ses années de gymnase à la Cité sans faire de vagues à nouveau. Toutefois il a fait partie de la *Coordination écolière* (CORDEC) : un mouvement dont faisaient partie des membres de la *Ligue marxiste révolutionnaire* (LMR) et des *Jeunesses Communistes* (POP). En 1977, il adhéra au POP avec son frère Jacques et démissionna en 1980 avec Anne-Catherine Menétrey. Il intégra ensuite le Parti socialiste et en 1993 il est devenu porte-parole de *Terre des hommes*.

2.4 Zéro de conduite

Zéro de conduite est un journal écrit par des collégiens et des gymnasiens. Le titre est un hommage au célèbre film de Jean Vigo et le premier numéro est paru en mars 1972. Ce journal avait pour but de créer un lien de solidarité entre les différents établissements en parlant de ce que les élèves pensaient de l'école, de la société et des différentes petites luttes des écoliers. Il n'y a aucune censure de la part de la rédaction, c'est pourquoi le vocabulaire est parfois grossier et les dessins de Frédéric Pajak, provocateurs. Dans le premier numéro, des élèves affirment leur désir de prendre les choses en main : « *Brisons le silence ! Lutter ce n'est pas seulement faire la gueule au pion, ou ne pas lui répondre quand il nous pose une question. Pour lutter il faut se réunir avec les camarades et essayer de faire comprendre au prof que nous en avons marre de nous taire quand on a une langue pour parler. On n'a pas*

de liberté sans lutte ! C'est aux écoliers de briser le silence car l'école, c'est leur affaire. » (« Brisons le silence ! », *Zéro de conduite*, Lausanne, edit. et réd. resp. Laurent Lob, 01.03.72). Suite à la promulgation des *arrêts*, le célèbre animateur radiophonique et poète Emile Gardaz est devenu « par sympathie » éditeur responsable du journal. *Zéro de conduite* lutte pour plusieurs choses : la réintégration de Pierre Zwahlen, les cours d'éducation sexuelle, le droit d'expression et de participation des élèves (comités et assemblées d'élèves), des professeurs à l'écoute des élèves, l'abolition des sélections, l'abolition du pouvoir de la commission scolaire en dehors des heures de cours etc. Mais sa lutte ne concerne pas uniquement l'école. D'autres thèmes sont abordés dans le journal : la répression policière, la lutte des classes, l'armée, la guerre du Vietnam et le procès du CAC. C'est au sujet de tous ces thèmes que des manifestations sont organisées par l'intermédiaire de *Zéro de conduite*, rejoint par le PAVE (journal du comité d'action apprenti). Cependant, la liberté d'expression admise dans *Zéro de conduite* n'est pas du goût de tout le monde : le 19 octobre 1972, le directeur du Gymnase de la Cité, Georges Rapp, envoie une lettre aux parents d'élèves de trois classes pour se plaindre du dernier numéro dans lequel lui et sa femme sont caricaturés. Il dit être habitué à ce qu'on s'attaque à sa personne, mais il n'admet pas qu'on s'en prenne à sa famille. Il demande donc aux parents de vérifier si leur enfant a participé ou approuvé « *cette initiative* » (Georges Rapp, à MM. *Les parents des élèves de (biffé) et (biffé)*, gymnase cantonal de la Cité, Lausanne, 19.10.72) et, si la réponse est oui, il veut que l'élève y renonce définitivement et communique « *un engagement écrit signé du parent responsable et contresigné par l'élève* » (idem) Il menace à la suite de prendre des mesures disciplinaires en commun accord avec le Département en cas de récidive et des poursuites judiciaires pour « *les adultes qui pourraient avoir incité les élèves mineurs au geste qui leur est reproché.* »(idem).

2.5 Influence des groupes politique

Cette révolte de jeunes a été largement influencée par différents courants et groupes communistes. Dès 1968-69, un certain engouement pour le maoïsme voit le jour en Suisse romande et en 1969 le Parti ouvrier populaire vaudois (POP) exclut certains de ses membres qui se disent trotskistes. En réponse à cette crise, environ 50% des

membres de la *Jeunesse progressiste* forme la Ligue Marxiste Révolutionnaire (LMR) et environ 40% forment *Rupture*.

Pour faire connaître ses idées, *Rupture* crée un journal du même nom, dont le premier numéro paraît en février 1970. Le 1^{er} mai 1972, *Rupture* prend officiellement le nom de *Rupture pour le communisme* (RPLC). Cette mouvance se veut, dans le vocabulaire de l'époque, « mao-spontex » ce qui veut dire un mélange des idées maoïstes et de l'esprit libertaire de Mai 68. *Rupture* doit beaucoup au mouvement du CAC car il lui a permis de se développer. Avec ses critiques de la « culture bourgeoise » et sa remise en question globale de la société, le CAC est le moyen idéal pour *Rupture* de faire passer ses idées.

La LMR a su elle aussi profiter de cette révolte de jeunes pour faire circuler sa propre presse. Il y a *La Brèche* qui veut « ouvrir la brèche dans les usines, dans les universités et dans les écoles (...) dans le mur de la désinformation bourgeoise et dans le sommeil des partis » (Pierre Jeanneret, *Histoire du Parti ouvrier populaire vaudois (1943-2001)*, Edition D'En Bas, Lausanne, 2002) et *La Taupe*, éditée dès octobre 1970 par *Le cercle Spartacus*, qui visent surtout les jeunes.

Même si la révolte concernait principalement des écoliers et des gymnasiens, il est clair que ces derniers étaient influencés par des « grands », membres de *Rupture* ou de la LMR. La révolte évoluait au jour le jour, à coups de tracts et journaux distribués dans la rue et à la sortie des écoles. *Zéro de conduite* et tracts se mêlaient donc à *La Taupe* et autres. Des jeunes révoltés en pleine crise d'adolescence sont des cibles idéales pour le recrutement de nouveaux membres.

Chapitre 3 : Les réactions

3.1 Relation avec les opposants

Dans ce sujet sur les manifestations de jeunes, il est souvent question d'ordre public, d'autorisations et d'interventions des forces de police. Pour bien comprendre les différentes réactions des autorités que l'on juge parfois « excessives », il faut d'abord savoir et comprendre ce qu'est « l'ordre public ».

Dans le petit Larousse illustré 2005, l'ordre public, c'est « le respect des lois et des règlements qui régissent un groupe : absence de troubles sur la voie publique, paix civile ». Tout d'abord, « l'ordre » est représenté par l'Etat. Dans cette période de contestation c'est aussi la jurisprudence du Tribunal fédéral qui fait cas d'autorité. C'est entre 1965 et 1966 que la cour suprême se prononce sur le sujet qui nous intéresse : la liberté de réunion de manifestants. Le devoir primordial de l'Etat c'est le maintien de l'ordre public. Pour faire respecter ce principe fondamental, les autorités ont le droit de limiter les libertés individuelles grâce au « pouvoir général de la police ». Voici quelques explications du Tribunal fédéral: « *L'une des missions essentielles de l'Etat est d'assurer l'harmonie de la vie collective. Le développement harmonieux de la vie collective n'est possible que si règne l'ordre public. Il incombe dès lors à l'Etat d'assurer cet ordre. Toutefois, les atteintes à l'ordre public, par exemple aux institutions elles-mêmes, à l'activité de l'administration, aux libertés individuelles, à d'autres valeurs morales ou matérielles reconnues par la majorité des individus, peuvent revêtir des formes si diverses que le constituant ni le législateur ne sauraient les prévoir toutes. Ces atteintes doivent néanmoins pouvoir être empêchées ou réprimées, puisqu'elles compromettent la réalisation d'une tâche étatique fondamentale. C'est pour répondre à cette nécessité que la jurisprudence a forgé la clause générale de la police.* » (P. B., « Qu'est-ce que l'ordre public ? », in *Tribune le Matin*, Lausanne, 10.06.71) Le Tribunal explique également que cette notion est en fait un principe constitutionnel non écrit, également appliqué en France et en Allemagne. Cette base constitutionnelle permet donc à l'autorité exécutive de prendre les mesures adéquates pour préserver ou rétablir l'ordre public s'il est menacé.

La question essentielle reste de savoir à partir de quel moment l'ordre public est troublé. La limite peut sembler difficile à établir, cependant le Tribunal fédéral se montre clair : « *Quant à dire à quel moment l'ordre public est troublé ou sérieusement menacé, cela dépend au premier chef des circonstances du cas particulier. Néanmoins, d'une façon générale, on peut affirmer que l'ordre public est troublé lorsque les membres du gouvernement sont entravés dans l'exercice public de leurs fonctions. Certes, dans un régime démocratique, les magistrats sont exposés à la critique et il est normal qu'ils le soient. Ils n'en ont pas moins droits aux égards qu'exige l'importance de leur tâche.*

En particulier, s'ils accomplissent une mission officielle, la population doit s'abstenir de toute attitude qui les empêcherait de se déplacer ou de s'exprimer. Sinon, l'ordre public n'est plus respecté. Il est troublé aussi lorsque deux groupements hostiles échangent sur la voie publique des invectives ou des coups. Il est troublé enfin quand la circulation publique est sérieusement perturbée » (idem). Le Tribunal souligne que les mesures prises par les autorités doivent être proportionnées aux faits auxquels elles s'appliquent.

Au sujet des manifestations, une demande d'autorisation doit être faite, dans le cas contraire, la manifestation est illégale et ses participants sont punissables. En revanche, en ce qui concerne la liberté de presse (par exemple la distribution de tracts), une « *censure préalable serait anticonstitutionnelle* » (idem). Effectivement la liberté de la presse est indispensable dans une démocratie, c'est pourquoi elle jouit d'un droit « *garanti par la Constitution et un traitement privilégié de la part des autorités* » (idem).

Ce qui ressort le plus en ce qui concerne les relations entre les manifestants et les différentes autorités, c'est le manque de compréhension. Lors de mai 68, personne n'avait imaginé qu'une telle révolte de jeunes puisse se produire en Suisse et encore moins à Lausanne. La situation économique et politique suisse était bonne et une marge de progression était encore possible. De plus il n'y avait encore jamais eu de révolte de jeunes à Lausanne auparavant et inconsciemment, les jeunes Lausannois avait aussi eu envie de revendiquer des choses et de participer à cette révolution juvénile qui traversait les frontières. En fait, les autorités n'étaient pas préparées à réagir face cette révolte de jeunes. Cela explique en partie les réactions un peu disproportionnées et le manque de dialogue. Du côté des jeunes, il y avait un

sentiment d'être victimes de répression policière. Etant donné que la police n'était pas encore habituée à ce genre de manifestations, les réactions étaient souvent inappropriées. Les jeunes ne cherchaient pas à faire de la casse et pourtant les gaz lacrymogènes et les canons à eau ont été utilisés abondamment. Il y avait un manque de préparation et par conséquent de la maladresse du côté de la police. La municipalité représentée par M. Chevallaz n'a rien fait qui aurait pu calmer les esprits : au contraire ! Par exemple, si on revient aux manifestations du CAC, il aurait suffi de faire baisser les prix des places de cinéma ou d'entamer le dialogue avec les manifestants. Au lieu de ça, M. Chevallaz s'est contenté de faire des déclarations à la presse pour interdire les manifestations. La mise en place des *deux arrêtés* n'a fait qu'empirer les choses puisqu'ils compromettaient encore plus la liberté d'expression que les jeunes réclamaient. Dans les manifestations du gymnase de la Cité, les réactions du directeur Georges Rapp allaient dans le même sens que celles de la Municipalité. Son intervention à la Mercerie, fouet à la main, a donné aux gymnasiens un exemple de plus dans la liste des symboles de la répression. Le vrai problème venait du fait que les autorités ont campé sur leur position au lieu d'essayer de comprendre cette révolte. Les manifestants cherchaient simplement à proposer des choses nouvelles et ils ont eu de la peine à trouver des interlocuteurs prêts à leur donner l'occasion de s'exprimer. Toutefois il est vrai que certaines déclarations dans leurs tracts, dans leurs manifestations et dans leurs journaux étaient souvent très directes, parfois grossières et provocatrices. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas eu de blessés pendant ces manifestations et, si certaines personnes se souviennent de violences, c'est peut-être justement parce que ces affrontements entre jeunes et policiers étaient une première à Lausanne.

3.2 Réactions de la population

Cette révolte était organisée par des jeunes en formation : gymnasiens, apprentis et collégiens. Cependant elle a reçu plusieurs fois le soutien d'adultes, de personnalités lausannoises ou d'intellectuels. Ces personnes ne se sont pas exprimées dans les manifestations mais plutôt dans les journaux ou par des pétitions. Le premier soutien qu'ont reçu les manifestants est celui d'une pétition signée par 240 personnalités lausannoises, le 3 juin 1971, pour protester contre « l'absence de toute politique culturelle » et contre « les répressions policières disproportionnées ».

Ensuite, c'est au tour de 493 habitants de Bellevaux de signer une pétition, contre une intervention de police durant une manifestation qui se déroulait dans leur quartier. Dans les journaux, les avis divergent. Certains rigolent et trouvent les réactions de la police et de la Municipalité exagérées face à ces adolescents en pleine puberté et d'autres se plaignent de tout ce remu ménage et de ces jeunes « aux cheveux long et idées courtes » qui troublent l'ordre public. Si les milieux de droite sont plutôt du deuxième avis, ceux de gauche soutiennent le mouvement et sont contents de voir des jeunes s'impliquer. Par exemple la LMR (Ligue Marxiste Révolutionnaire) a annoncé à plusieurs reprises dans les journaux qu'elle soutenait l'action du CAC. Après la publication des *arrêtés*, un comité pour les droits démocratiques voit le jour le 26 mai 1971 sur l'initiative de plusieurs personnalités de gauche, écrivains, professeurs et politiciens. Des parents de gymnasiens n'ont pas approuvé la menace d'amendes dans le texte des arrêtés car c'est eux qui devraient la payer, alors qu'ils ne soutiennent pas tous leurs enfants. Cela risque de créer des tensions supplémentaires dans les foyers. La révolte a pris une autre dimension. Elle est devenue plus qu'une simple rébellion d'adolescents, il était désormais question de politique et de lutte pour les droits. Les jeunes manifestants se mêlaient à d'autres manifestations qui ne les concernaient pas directement. Par exemple : celles du mouvement populaire des familles et du mouvement pour la lutte collective des locataires (dans l'affaire « du Pont des Sauges » le 18 novembre 1971) ainsi qu'à plusieurs manifestations du Comité d'Action Syndicale. Une manifestation entraînant une autre, d'autres parties de la population que les écoliers se révoltent : chaque milieu pour des raisons différentes, mais main dans la main.

Chapitre 4 : La fin du mouvement

4.1 Comment cette révolte a-t-elle pris fin ?

Comme pour tous les mouvements contestataires, on ne peut pas dire précisément à quel moment la révolte s'est arrêtée. Les choses se sont calmées petit à petit. Par exemple, pour l'affaire Pierre Zwahlen, tout s'est arrêté dès qu'il a réintégré le gymnase. Il a pu finir ses études normalement. A l'Elysée, les comités d'élèves sont restés en place.

Les personnes que j'ai interviewées gardent un très bon souvenir de cette période et se souviennent qu'à la fin de la révolte le climat en classe avait évolué. Les élèves osaient désormais prendre la parole et les professeurs étaient plus à l'écoute. La remise en question de l'enseignement a vraiment été intégrée par les professeurs. Avant la révolte, les classes étaient « très malléables » et après, les élèves se sont mis à contester certains points de vue. En ce qui concerne le CAC, la culture s'est ouverte avec des prix réduits aux cinémas, des événements populaires ont été mis en place comme les « Fêtes à Lausanne » etc. La révolte a donc été bénéfique car il y a vraiment eu une prise de conscience collective.

4.2 A quoi cette révolte a-t-elle amené ?

Dans les années suivantes, cette révolte a eu des effets beaucoup plus forts que ce que les gens auraient pensé. Par exemple, le conseiller d'Etat Pradervand n'a pas été réélu conseiller d'Etat aux élections qui ont suivi les événements, car il était opposé à toute réforme scolaire, contrairement au peuple qui a voté pour des réformes concernant les écoles de Rolle et de Vevey. La révolte de 70-72 a soulevé des questions diverses qui ont amené à la première grande réforme scolaire vaudoise de restructuration de 1974. Il y a eu ensuite d'autres réformes : une en 1986 et EVM en 1998. Peut-être que si personne ne s'était révolté dans les années 70, ces changements auraient mis beaucoup plus de temps à venir. Les témoins de cette révolte ont été très marqués par les événements auxquels ils ont assisté. Les quatre témoins que j'ai interviewés sont devenus professeurs et les quatre essaient d'appliquer en tout temps les valeurs qu'ils défendaient à l'époque. Trois d'entre eux

pensent que les luttes qui avaient lieu à l'époque auraient encore du sens aujourd'hui. Ce qu'ils trouvent négatif, c'est que tout est rapidement retombé du côté des individus. Certains jeunes ont continué à lutter comme Pierre Zwahlen et d'autres ont abandonné avec les années car ils se trouvaient trop vieux pour se révolter.

Conclusion

Comparaison entre les révoltes de jeunes des années 70' et celles d'aujourd'hui

Dans les années 70', la situation économique était bonne. La deuxième guerre mondiale est terminée depuis 25 ans et l'Europe est reconstruite. De plus en plus de personnes ont accès aux études et le taux de chômage n'est pas encore préoccupant. Malgré cette expansion économique, beaucoup restent sur la touche. La société est très hiérarchisée : les enfants d'anciens étudiants font des études et les fils d'ouvriers deviennent ouvriers. Avant cette période, les jeunes voulaient prendre la place de leurs pères et avoir à leur tour l'autorité. Mais le modèle proposé par les générations précédentes a abouti à un non-sens et les jeunes ont eu envie de proposer un autre système. Il ne faut pas oublier que jusqu'à la fin de 39-45, l'Europe était souvent déchirée par des guerres entre des pays dit « grands » et « civilisés » qui tuaient des millions de gens à coup de génocides, d'obus et de bombes nucléaires. De plus, la fin du colonialisme a obligé la société occidentale à se remettre en question, tout comme la guerre du Vietnam où les jeunes étaient envoyés pour défendre des valeurs auxquelles ils n'adhéraient pas. Les valeurs de la société occidentale étaient « dévalorisées » et elles ne correspondaient plus à ce que les jeunes voulaient. Ils ne pouvaient donc que proposer quelque chose de mieux. Ce qui a vraiment changé avec les idées de la nouvelle génération, c'est l'apparition de la lutte des classes, après la stabilisation de l'économie tout le monde veut sa part et le système capitaliste est rejeté par beaucoup de gens. Les jeunes des années 70' étaient assez idéalistes, ils rêvaient d'une société égalitaire où chacun a sa chance et où personne n'a le pouvoir absolu sur personne.

Les manifestations des années 70', assez pacifiques, avaient pour but de chasser les Portugais de l'Angola, les Américains du Vietnam et de lutter pour l'égalité des chances et le droit d'expression. Il y a une réelle crise d'indépendance des jeunes, ils ne veulent plus qu'on leur dicte une conduite et des idées. Ils veulent avoir le droit de s'affirmer et de s'exprimer et ils ont besoin qu'on les écoute.

De nos jours, les manifestations sont beaucoup plus violentes, avec des mouvements tels que les « Black Blocks » qui détruisent tout sur leur passage. De

plus, la situation économique est très différente. Le chômage est en perpétuelle croissance, la classe moyenne semble disparaître de plus en plus pour laisser la place à une société à deux vitesses. Les jeunes ne peuvent plus être insouciantes, il faut décider très vite d'une voie à prendre sans savoir où cela va les mener. Les jeunes ont une réelle crainte de se retrouver sans travail après leurs études et subissent beaucoup de pressions. En 2003, des jeunes en France ont manifesté pour la défense de leur retraite et en 2006 contre le « contrat premier embauche » (CPE) et contre la précarité. Pour les anciens « soixante-huitards » c'est un comble : *« j'ai commencé à être inquiet lorsque j'ai vu, en 2003, des organisations de jeunes manifester pour... la défense de leurs retraites. (...) Dans ma génération, les étudiants auraient sans doute pu manifester à peu près pour tout et n'importe quoi, absurde ou non d'ailleurs, de l'amour libre à la société sans Etat en passant par le droit à l'oisiveté. Mais pas pour la sauvegarde de nos retraites ! »* (Luc Ferry, « La jeunesse et la société de la peur », in *L'Hebdo*, Lausanne, 23.03.06)

Conclusion finale

J'ai eu du plaisir à faire ce travail de maturité car il m'a permis de me plonger dans le passé de ma ville et dans les souvenirs des gens. Je ne regrette aucunement d'avoir choisi ce sujet car souvent l'histoire semble trop loin de nous. Au contraire, cette fois, j'ai été touchée de voir que, malgré les générations qui les séparent, les jeunes des différentes époques ont les mêmes rêves et les mêmes désirs. Il y a une citation de Jean Dutournia que je trouve très juste : *« Je vois autant de vieillards révoltés contre la vieillesse que de jeunes gens révoltés contre la société. »* (Extrait de *Dutourianna*). Toutes les générations auraient de quoi se révolter mais elles ne le font pas toutes. C'est pourquoi il ne faut pas oublier celles qui ont osé, qui ont changé des choses et qui ont ainsi fait évoluer la société.

Grâce aux recherches que j'ai effectuées pour ce travail de maturité, j'ai réalisé la chance que nous avons, gymnasiens et écoliers lausannois d'aujourd'hui. Pour beaucoup d'entre nous, il est normal de donner son avis et de pouvoir dire à un professeur qu'on n'est pas d'accord avec lui. Les élèves participent également beaucoup plus à la vie de leur établissement grâce aux comités des élèves, aux médiateurs, aux soirées culturelles et spectacles, aux journées spéciales, aux

Yearbooks et d'autres choses que j'oublie. Trop d'entre nous oublient qu'il n'y a pas si longtemps nous n'avions rien à dire.

J'ai eu beaucoup de plaisir à interviewer des témoins. Je n'avais pas préparé beaucoup de questions et les quatre personnes qui ont accepté de me répondre me disaient qu'elles ne se rappelaient pas de beaucoup de choses car elles étaient très jeunes à l'époque. Pourtant, une chose en amenant à une autre, les interviews ont duré en moyenne une heure. C'était très intéressant de voir des adultes, aujourd'hui professeurs, se replonger dans leur adolescence et se souvenir de leurs sentiments de l'époque. L'un d'eux m'a dit que c'est à cette époque qu'il a eu envie de devenir enseignant, pour pouvoir être à l'écoute des jeunes à venir.

Lorsque j'ai choisi ce sujet pour mon travail de maturité, je n'avais pas réalisé l'ampleur du travail. Si on fait un travail sur un événement mondialement connu, il est assez facile de trouver des informations dans des livres ou sur Internet, ce qui n'est pas été le cas pour moi. Travailler sur la base d'archives et de témoignages s'est avéré compliqué et très long. Il a fallu cibler le sujet avec précision, établir une chronologie, s'assurer de la concordance entre les événements et les témoignages, choisir les éléments essentiels etc. Faire une recherche au moyen d'archives, c'est comme reconstituer un immense puzzle, j'ai dû être méthodique et patiente. De plus, je n'ai pas trouvé autant de documentation que je l'aurais souhaité. Au travers de ce travail j'ai appris à développer un esprit d'analyse et de synthèse.

Pour terminer j'aimerais remercier Mesdames Geneviève Froidevaux et Chantal Loutan ainsi que Messieurs Alain Chaubert et Yves Jaton, pour m'avoir fait part de leurs souvenirs. Leurs témoignages m'ont beaucoup aidé à comprendre l'état d'esprit des jeunes qui se révoltaient, ainsi que leurs motivations. Pour conclure j'aimerais dire que la réalisation de ce dossier ne m'a pas seulement appris une technique « d'investigation », cela a aussi été très enrichissant d'un point de vue humain.

Annexes

5.1 Chronologie

- 1969** Mise en place par les directions scolaires d'organes de participation des élèves à la vie de l'école : assemblée des délégués, comité des élèves.
- 1971** Le collège de l'Elysée demande la participation active des élèves dans le cadre d'une expérience pédagogique.
- 25.03.71** Le directeur du gymnase de la cité, Georges Rapp, envoie des lettres à certains parents d'élèves afin qu'ils calment leurs enfants rebelles.
- 01.05.71** Première manifestation du comité action cinéma (CAC)
- 25.05.71** Manifestation du CAC à la place de la Palud.
- 28.05.71** Manifestation du CAC à Montbenon.
- 03.06.71** Un groupe d'une dizaine d'intellectuels Lausannois font signer à 240 personnalités vaudoises un texte pour protester contre « l'absence de toute politique culturelle » et contre « les mesures policières disproportionnées ».
- 04.06.71** Manifestation du CAC dans la cours du collège d'Entre-Bois, la police arrête 3 participants
- 05.06.71** 493 habitants de Bellevaux signent une pétition pour protester contre l'intervention de la police la veille.
- 09.06.71** La municipalité répond aux 240 signataires par un communiqué dans la « Feuille d'Avis »
- Juin 1971** Création d'une assemblée libre : le comité pour la libre expression.
- 27.10.71** Manifestation du CAC à la place de la Palud
- 07.11.71** Manifestation contre la guerre au Vietnam
- 14.11.71** Manifestation du CAC
- 09.02.72** Grève sur le toit d'une classe du Mont-sur-Lausanne.
- 28.03.72** Intervention de Pierre Zwahlen durant les promotions du collège de l'Elysée, à la cathédrale de Lausanne.
- 06.04.72** Exclusion officielle de Pierre Zwahlen (jusqu'au 28.08.72) du gymnase de la cité.

- 26.04.72** Manifestation pour la réintégration de Pierre Zwahlen (Riponne, rue de l'université et place de la Barre)
- 01.05.72** Manifestation ouvrière à laquelle participent des gymnasiens.
- Mai 1972** Manifestation au gymnase de la cité pour la réintégration de Pierre Zwahlen. Georges Rapp appelle la police et intervient un fouet à la main.
- Mai 1972** Manifestation devant le département de l'Instruction Publique (environ 300 participants).
- 03.05.72** Interdiction de distribuer dans les bâtiments scolaires des tracts incitant les élèves à contester l'école (texte des arrêtés du conseil d'état)
- 04.05.72** Manifestation contre le texte des arrêtés
- 26.05.72** Manifestation du comité de défense des droits démocratiques (droits d'expression)
- 29.08.72** Graffitis sur les murs du collège de l'Elysée invitant à la révolte (lutte ou crève, etc.).
- 19.10.72** Georges Rapp demande par écrit aux parents des auteurs du journal « Zéro de conduite » de faire cesser les activités de leurs enfants. Il menace de porter plainte contre les adultes qui soutiennent le journal.
- 21.10.72** Manifestation contre la justice militaire à la place Saint-Laurent
- 13-14.11.72** Procès du **Comité Action Cinéma (CAC)**
- 14.11.72** Manifestation du procès du **CAC**.

5.2 Questionnaire pour les témoins

- 1) Quelles étaient vos positions face à ce mouvement ?
- 2) Avez-vous été témoin de certains événements ? (par ex l'affaire Pierre Zwahlen, une manifestation ou autre)
- 3) Avez-vous été actif/ve d'une façon ou d'une autre dans le cadre de cette révolte ?
- 4) Comment qualifieriez- vous les relations entre les différents opposants ? (ambiance)
- 5) Quelle était la situation de la majorité des manifestants ? (situation sociale et familiale, relation avec les parents)
- 6) Et la vôtre ?
- 7) Quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'ensemble des événements ?
- 8) Y'a-t-il encore un lien entre vos activités actuelles (professionnelles ou autre) et celles de l'époque ? (influence)
- 9) A votre avis quel est le bilan de cette révolte (positif /négatif) ?
- 10) Si vous pouviez revenir en arrière à cette période, que feriez-vous ?
- 11) A votre avis y'a-t-il des différences entre les jeunes d'hier et ceux d'aujourd'hui ? (valeurs, désirs, etc.)

5.3 Documents d'époque



Figure 1 : Manifestation du CAC, place de la Palud, 27.10.71, archives de la commune de Lausanne.

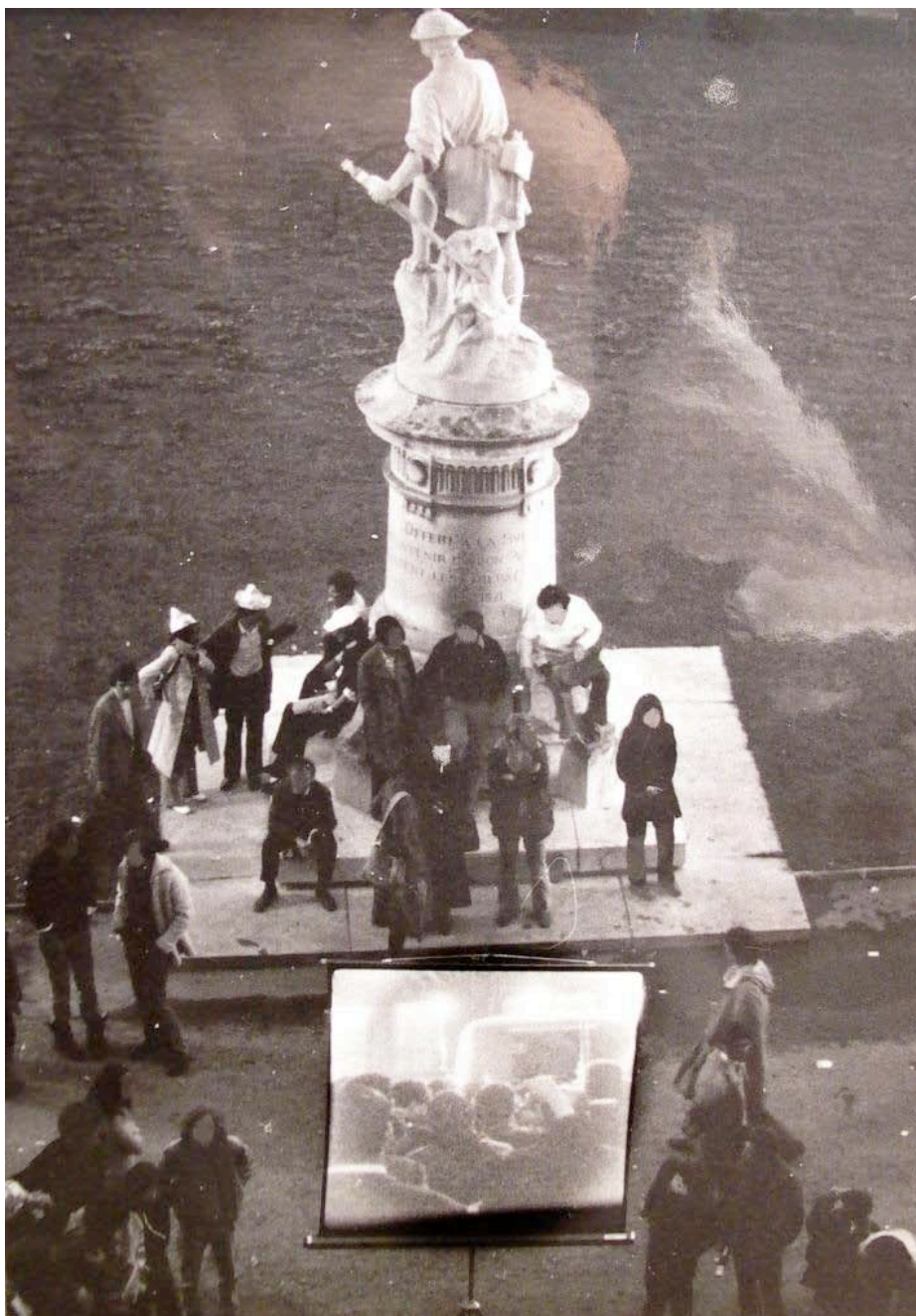


Figure 2 : Manifestation (projection sauvage) du CAC, Montbenon, 29.10.71, archives de la commune de Lausanne.



Figure 3 : Manifestation du CAC, place de la Palud, 25.05.71, archives de la ville de Lausanne.



Figure 4 : Titre des journaux du 26.05.71, Lausanne, 26.05.71, archives de la commune de Lausanne.



Figure 5 : Manifestation pour la réintégration de Pierre Zwahlen, Lausanne, 26.04.72, archives de la commune de Lausanne.

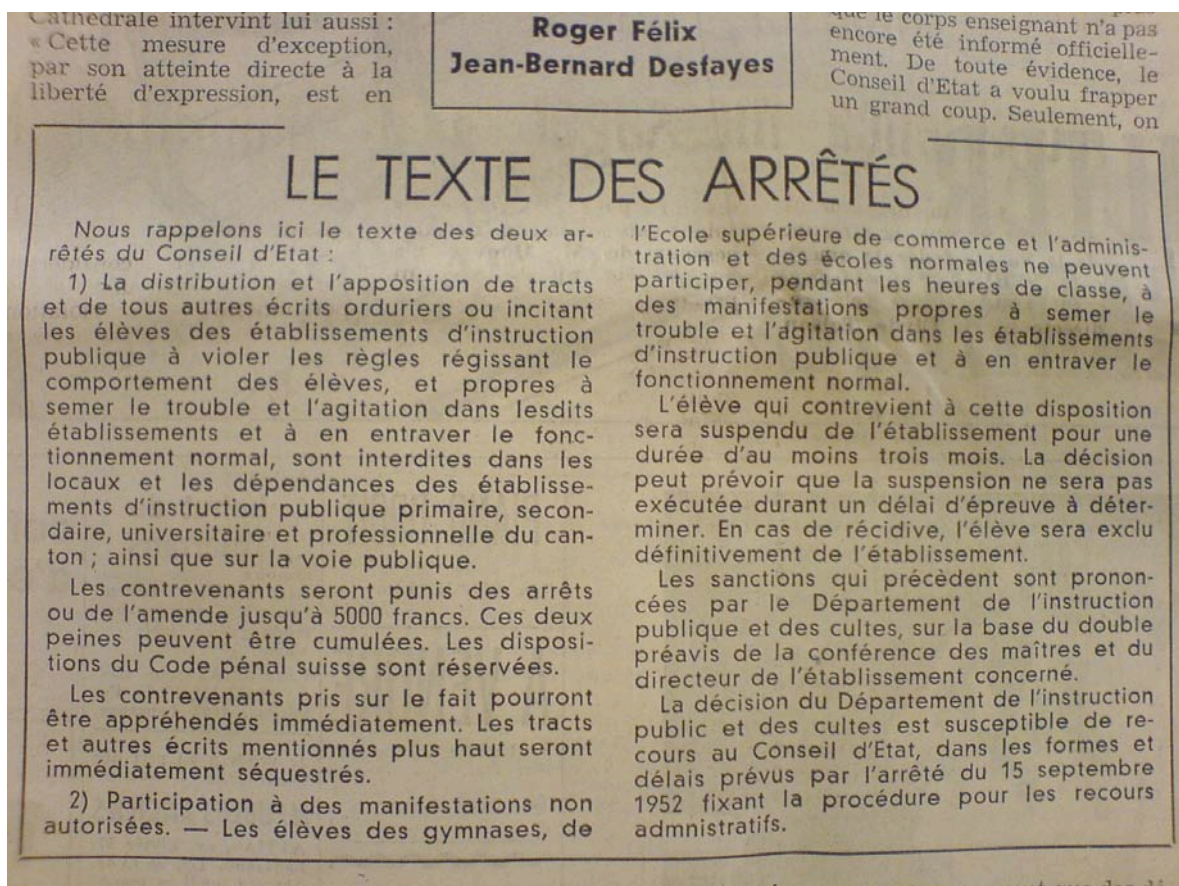


Figure 6 : Le texte des arrêtés du Conseil d'Etat, la Feuille d'Avis, 04.05.72, archives communales de Lausanne.



Figure 7 : Couverture d'un numéro de Zéro de conduite, 06.11.72, archives de la librairie Basta à Lausanne.



Figure 8 : Caricature de Georges Rapp dans Zéro de conduite, 06.11.72, archives de la librairie Basta à Lausanne.

Bibliographie

Archives de la librairie *Basta*

- Tracts

Cercle Spartacus, « Meeting-débat sur le petit livre rouge des écoliers », février 1971, 1 p. A4.

La défunte A.D et le journal avorté, « Collégiens, l'A.D est morte » et « journal censuré », 1971, 2 p. A4

CAC, « Cinéma Cinéma Cinéma », mai 1971, 1 p. A4.

CAC, « 1^{ère} victoire du comité d'action cinéma », mai 1971, 1 p. A4.

CAC, « Cinéma la lutte continue » et « Démasquons l'ennemi », 1971, 2 p. A3

CAC, « Pour un cinéma Populaire », mai 1971, 1 p. A4.

CAC, « Quelle justice pour le CAC : celle de Vuille ou la notre ? », 1971, 1 p. A4.

CAC, « Chaque fois que nous voulons nous expliquer avec la population Deppen nous ferme la gueule !! », 1971, 2p. A4

CAC, « Boycott jusqu'à la victoire » et « Ce que nous voulons », mai 1971, 2 p. A3

CAC, « Cinéma la lutte continue...au Belvédère...aussi !!! », mai 1971, 1 p. A4.

CAC, « Le gaz c'est le désordre », mai 1971, 2 p. A3

Comité d'action apprentis, « Apprentis et cinéma », juin 1971, 2 p. A4

CAC, « A nous de faire la fête », juin 1971, 2 p. A3

CAC, « *Ils nous jugent...jugeons-les !* » et « *Seule défense : la lutte* », octobre 1971, 2 p. A4

CAC, « *Appel des accusés* » et « *Le CAC c'est compter sur ses propres forces* », Imp. Offset Vaugondry, réd. resp. : M.Troillet, novembre 1971, 2 p. A3

CAC, « *La ruée vers l'ordre* », décembre 1971, 1 p. A4.

RPLC, « *Contre les tribunaux* », Imp. Offset Vaugondry, Edit. resp. : Jeunesse progressiste, réd. Resp. : M.Troillet, novembre-décembre 1971, 2 p. A3

Zéro de conduite, « *On a raison de se révolter* », Edit. resp. : Laurent Lob, février 1972, 1p. A4.

Zéro de conduite, « *ça sent la poudre !* », Edit. resp. : Laurent Lob, mars 1972, 1p. A4 recto verso

Zéro de conduite, « *Brisons les frontières de l'école !!! Allons au 1^{er} mai !!!* », Edit. et réd. resp. : C. Frochaux, avril 1972, 1p. A4.

RPLC, « *Le grand conseil soutient les arrêtés, nous soutenons les écoliers* », Imp. Pl. Chauderon 5, Edit. resp. : M. Troillet, mai 1972, 1p. A4.

Comité de gymnasiens et collégiens de lutte pour la réintégration de Pierre Zwahlen, « *Tous cet après-midi à la manifestation* », mai 1972, 1p. A4.

Zéro de conduite, « *Réintégrons Pierre dans une école sans fouet ni flics* » et « *Rapp peut-il encore diriger le gymnase de la cité ?* », Imp. Offset Vaugondry, Edit. et réd. resp. : P. Huber, mai 1972, 1p. A3 recto verso.

Zéro de conduite et le PAVE, « *Nous et l'armée* », Imp. Offset et Vaugondry, Edit. resp. : Bernard Boschung, 1972, 2p. A4 recto verso.

- Journaux

Spécial la taupe mai 1971, « *Le cinéma confisqué* », Edit. resp. : Nils De Dardel, 25 mai 1971, 18 p.

Zéro de conduite, Lausanne, Imp. Offset Vaugondry, Edit. et réd. resp. : Laurent Lob, 01.03.72, 4 p.

Zéro de conduite, numéro 2, « *La rentrée des classes* » Lausanne, Imp. Offset Vaugondry, Edit et réd. resp. : Laurent Lob, 02.04.72, 8 p.

Zéro de conduite, numéro 5, « *Coucou nous revoilà !* », Lausanne, Imp. Offset Vaugondry, Edit. et réd. resp. : C.Champion, 1972, 12 p.

Zéro de conduite, numéro 6, « *A vue de nez, il est temps de réagir !* », Lausanne, Imp. Offset Vaugondry, Edit. et réd. resp. : C.Champion, 06.11.72, 10 p.

Zéro de conduite, numéro 7, « *L'amour à 12 ans !* », Lausanne, Imp. Offset Vaugondry, Edit. et réd. resp. : C.Frochaux, 1972, 14 p.

Zéro de conduite, numéro 8, « *Ripostons coup pour coup !* », Lausanne, Imp. Offset Vaugondry, Edit. et réd. Resp. : C.Frochaux, 1972, 12 p.

- Articles

Alain Campiotti et Jacques Vallotton, « La Municipalité a refusé de céder aux agitateurs ! », in *La Feuille d'Avis*, Lausanne, 26.05.71.

J.-P. Bn., « La police est intervenue en force », in *Tribune le Matin*, Lausanne, 26.05.71.

« Lausanne a vécu sa soirée chaude », in la *Feuille d'Avis*, Lausanne, 26.05.71.

Pierre-E. Cottier, « Tout le centre de Lausanne a pleuré », in *nrl*, 26.05.71.

J.-P. Bruttin et P. Nordmann, « Les jeunes ont joué le jeu », in *Tribune le Matin*, Lausanne, 29.05.71.

Jean-Marie Vodoz, « La Municipalité de Lausanne répond aux 240 », in la *Feuille d'Avis*, Lausanne, 09.06.71.

Patrick N., « Le CAC descend dans la rue », in *Tribune le Matin*, Lausanne, 10.06.71.

J.-M. V. et A. C., « La manifestation d'hier soir a tourné court », in la *Feuille d'Avis*, Lausanne, 10.06.71.

Pierrette Blanc, « En marge des manifestations de Lausanne et Genève », in *Tribune le Matin*, 10.06.71.

GF, « Violent réquisitoire contre le système scolaire », in la *Tribune de Lausanne*, Lausanne, 29.03.72.

L'Hebdo, « La jeunesse et la société de la peur », in *L'Hebdo*, Lausanne, Ringier Romandie, 23.03.06.

Sources orales

- témoignages de :

Mme Geneviève Froidevaux (née le 31.10.55, gymnasienne au moment des faits.)

Mme Chantal Loutan (gymnasienne au moment des faits.)

M. Alain Chaubert (né le 26.04.55, collégien au moment des faits.)

M. Yves Jatton (né le 11.10.56, collégien au moment des faits.)

Ouvrages

Claude Jaquillard et Jean-François Sonnay, *les gauchocrates*, Genève, édition Adversaires, 1974, 121 p. (essais et nouvelles sur le thème des jeunes « gauchistes » lausannois dans les années 70.)

Jean Matter, *La fête à Laudun*, Yverdon, édition de la Thièle, 1976, 243 p. (roman inspiré de la révolte de gymnasiens Lausannois en 1972.)

Dominique Gros, Peter Zeugen, Frédérique Radeff, *les jeunes en Suisse*, Pro Helvetia, 1991, 133 p. (analyse sur les valeurs et comportements des jeunes en

Lausanne, 1971-1972 : « Des jeunes en révolte »
Sybille Rouiller, 3m1

Suisse dans les années 80, grâce à des statistiques, des enquêtes d'opinions et au contexte historique.)

Tim Jordan, *S'engager !*, Paris, édition *Autrement Frontières*, 2002, 137 p.
(analyse sur les groupes d'actions, les manifestations, les mouvements de résistance, les mouvements de solidarité et les oppositions.)

Anne-Catherine Menétrey, *La vie...vite !*, Lausanne, Edition d'en bas, 1982, 195 p.
(Chronique sur le mouvement *Lausanne Bouge* et résumé des manifestation lausannoises des années 70'.)

Internet

<http://www.republique.ch/archives/index.html> consulté le 09.09.06

<http://www.lescommunistes.org/biblio/gauchisme.html> consulté le 09.11.06

Table des matières

Introduction	p. 1
Chapitre 1 : Le contexte	
1.1 La place des jeunes dans la société	p.3
1.2 Influence des différents mouvements juvéniles	p.4
1.3 Le gauchisme	p.6
Chapitre 2 : Manifestation de la révolte	
2.1 Déclenchement de la révolte	p.7
2.2 Le CAC	p.9
2.3 L'affaire Pierre Zwahlen	p.11
2.4 <i>Zéro de conduite</i>	p.13
2.5 Influence des groupes politiques	p.14
Chapitre 3 : Les réactions	
3.1 Relation avec les opposants	p.16
3.2 Réactions de la population	p.18
Chapitre 4 : La fin du mouvement	
4.1 Comment cette révolte a-t-elle pris fin ?	p.20
4.2 A quoi cette révolte a-t-elle amené	p.20
Conclusion	p.22
Annexes	
5.1 Chronologie	p.25
5.2 Questionnaire pour les témoins	p.27
5.3 Documents d'époque	p.28
Bibliographie	p.36

Remerciements

Merci à Mesdames Geneviève Froidevaux et Chantal Loutan
ainsi qu'à Messieurs Alain Chaubert et Yves Jaton, pour le
temps qu'ils m'ont consacré.

Merci à Monsieur Cédric Suillot pour sa disponibilité et ses
conseils ainsi qu'à la librairie *Basta* pour le prêt des archives.

Merci à tous ceux qui m'ont aidée à réaliser ce travail de
maturité, que ce soit grâce à leurs conseils, à leurs corrections
ou à leur soutien.

Merci à Léa Cloux et à Chloé Meillard pour avoir souffert avec
moi sous des piles d'archives poussiéreuses.